

Campagne de lutte collective contre les chenilles urticantes

Comme chaque année, Polleniz organise en Pays de la Loire une campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun. Ces chenilles peuvent occasionner de fortes défoliations aux arbres auxquelles elles s'attaquent au printemps et représentent des risques pour la santé.

Lutter collectivement en Pays de la Loire

Les chenilles processionnaires du chêne, d'aspect grisâtre avec la tête noire, sont fortement velues. Issues d'un papillon de nuit, les chenilles vont éclore courant avril, elles vivent en colonies. Le jour, elles se regroupent dans des nids plaqués le long des troncs de chênes et les grosses branches, et la nuit, elles s'alimentent du feuillage. Le bombyx cul brun est une chenille velue, brune avec des lignes latérales blanches et est facilement identifiable grâce aux deux "verrues" orangées qu'elle a sur le dos. Elle peut être très polyphage et se développer sur des essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales sans pour autant provoquer la mortalité des arbres. Sa présence compromettra les fructifications ou la reprise de régénérations ou de jeunes plantations.

Ces deux espèces présentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont extrêmement urticantes à cause des poils microscopiques qu'elles ont sur le dos et qu'elles libèrent dans les airs. Ces soies urticantes peuvent provoquer l'apparition de plaques rouges, de cloques, des démangeaisons plus ou moins intenses et engendrer des réactions beaucoup plus importantes sur les enfants. Chez les animaux, elles peuvent occasionner notamment des nécroses de la langue allant jusqu'à l'amputation totale. Il est donc important de lutter collectivement pour éviter une trop grande prolifération de ces chenilles auxquelles chacun peut être confronté que ce soit dans son jardin, lors d'une balade en forêt ou simplement lors d'un pique-nique.

Comment traiter ses arbres ?

En 2020, le mode opératoire pour participer à la lutte collective organisée par Polleniz a été simplifié : **il n'est pas nécessaire de s'inscrire en mairie**, il suffit de se rendre sur le site internet www.polleniz.fr pour en faire la demande, en remplissant le formulaire en ligne (les inscriptions sont ouvertes mi-mars). Les tarifs et les modalités de paiement seront consultables en ligne. Attention, toute inscription pour une intervention pour les chenilles processionnaires du pin ne sera pas enregistrée car le traitement ne se fait pas à la même période, leur cycle de vie étant différent (traitement à l'automne).

Afin d'optimiser l'efficacité du traitement, les interventions de Polleniz débuteront en **avril** et prendront fin **début juillet** chez tout particulier s'étant inscrit sur internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé a pour action de détruire le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que le feuillage. C'est pour cela que le traitement a lieu au printemps, au moment où elles en consomment une grande quantité. En cas de vent ou de pluie, **l'intervention de Polleniz pourra être différée** car le traitement, pour être efficace, doit rester fixé sur le feuillage. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement des arbres sera reporté.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 ; Sarthe : 02 43 85 28 65 ; Mayenne : 02 43 56 12 40 ; Vendée : 02 51 47 70 61) ou se rendre sur www.polleniz.fr.